

Ann. 3. L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel des Etablissements*.

GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République:
L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,
L. LE GUAY.

TABLEAU A (extraît).

Recettes du Service local pour l'Exercice 1872.

N° des articles.	NATURE DES RECETTES.	MONTANT fr. c.
1	Contributions sur rôles.	
	Impôt personnel et mobilier.....	15,500 »
	Patentes fixes.....	75,000 »
	87,000 »	
2	Contributions indirectes.	
	Droits PERÇUS SUR LIQUIDATIONS.	
	Droits de rangée, de pontage, etc.....	25,000 »
	Produits de l'octroi de mer.....	235,000 »
3	Produits divers et recettes administratives.	
	Produits d'occupation, profits, liquidations, etc.....	25,000 »
	Produits de la cession de la halage.....	3,000 »
	Produits de l'impôt.....	7,500 »
	Produits du treizième local.....	10,500 »
	Produits de la taxe des lettres.....	6,000 »
	Arrestations de simple police, fourrière et aux sans les châtiments.....	1,000 »
	Produits de la délinquance des passagers.....	1,000 »
	Produits divers: Bénéfices à différents titres, lucra- tion d'un immeuble appartenant au service local. Subvention municipale (service obligé).....	100,000 »
	Produits de droit d'usage.....	5,000 »
	Produits de salaires de marchandises (construc- tion au règlement sur l'octroi de mer).....	indéterminé.
	110,000 »	
4	Recettes extraordinaires.	
	Perceptions sur les octrois de mer.....	30,000 »
	30,000 »	
5	Recettes d'ordre.	
	Frais de copie et de conservation des papiers des particuliers.....	indéterminé.
	indéterminé.	
	Total des Recettes.....	310,000 »

ARRÊTÉ à la somme de cinq cent dix mille francs:

Papeete, le 15 février 1872.

L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

L. LE GUAY.

Approuvé au Conseil d'Administration

dans la séance du 15 février 1872.

Le Commandant Commissaire de la République,

GIRARD.

TABLEAU B (extraît).

Dépenses du Service local pour l'Exercice 1872.

N° des articles.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS alloués.
	1^{re} SECTION.—DÉPENSES OBLIGATOIRES	
	CHAPITRE 1^{er}.—PERSONNEL.	
	Art. 1^{er}.—Solde et accessoires.	
1	Gouvernement, Administration et Direction de l'In- térieur.....	18,300 »
2	Régence des Bureaux de la Société des Indigènes.....	27,000 »
3	Direction des Affaires indigènes et Résidentes.....	1,500 »
4	Enseignement, contributions et postes.....	10,100 »
5	Instruction publique.....	11,600 50
6	Postes et courriers.....	13,500 »
7	Imprimerie et reliure.....	15,750 »
8	Police.....	5,330 »
9	Adresses de discipline, police et civilité.....	2,000 »
10	Postes.....	15,000 »
11	Divers agents.....	15,270 »
12	Dépense accessoires.....	10,000 »
	105,810 50	
	<i>A déduire le 1/2 pour le produit pécuniaire des retenues d'appoint et les vacations.....</i>	<i>4,573 00</i>
	Total de l'article 1^{er} (somme ronde).....	101,237 50
	Article 2^e.—HÔPITAUX	
15	Officiers ou traités comme tels. Arrêté 5,000 journaliers, dont le 2 ^e est de 219 journaliers, à 11 fr. 67 c.....	3,112 71
20	Sous-officiers ou agents traités comme tels, dont 5,310 journaliers, dont le 2 ^e est de 380 journaliers, à 12 fr. 67 c.....	4,814 00
21	Un indigène, 732 journaliers, à 4 fr. 50 c.....	3,294 »
	Projet de séquestration.....	250 »
	Traitement des prisonniers, le système des dé- tenu est de 30 par an, ce qui donne pour l'année 14,010 journaliers, dont le 2 ^e est de 103 journaliers, à 4 fr. 50 c.....	3,032 50
	14,203 83	
	Total de l'article 2 (somme ronde).....	14,210 »
	Article 3^e.—VIVRES.	
	Alimentaires durant pour l'année 15,738 rations, à 1 fr. 35 c. l'une.....	10,829 58
	Baines à délivrer par celui du Commandant Com- missaire de la République.....	1,500 »
	Aliments dans la prison des détenus pendant l'année (Aliments fûts des 385, journaliers pri- sonniers d'hôpital en total de 14,010 rations, à 80 c.)	11,212 34
	37,542 48	
	Total de l'article 3 (somme ronde).....	37,550 »
	Article 4^e.—Dépenses des Exercices clos.	10,000 »

TABLEAU B (extraît).—Suite.

N° des articles.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS alloués.
	Récapitulation du chapitre 1^{er}.—PERSONNEL.	
Article 1 ^{er} .—Solde et accessoires.....	101,240 »	
— 2 ^e .—Hôpitaux.....	14,210 »	
— 3 ^e .—Vivres.....	37,550 »	
— 4 ^e .—Dépenses des Exercices clos.....	10,000 »	
	153,000 »	
	Total de l'article 1^{er}.—PERSONNEL.....	153,000 »
	CHAPITRE 2^e.—MATÉRIEL.	
	Article 1^{er}.—Dépenses diverses.	
1	Service général.....	40,000 »
2	Frais de perception de l'impôt.....	1,500 »
3	Frais de matériel et de bureau des administrations locales.....	5,000 »
4	Livres, mobiliers et autres dépenses des tribunaux.....	500 »
5	Indemnité de literie aux gardiens.....	500 »
6	Mobilier et matériel de la prison et des postes.....	750 »
7	Éclairage et fournitures diverses aux tribunaux.....	3,000 »
8	Matériel pour l'inspection.....	1,400 »
9	Fourniture de livres.....	500 »
10	Livres et matériel.....	15,000 »
11	Abonnement aux principaux écrits périodiques.....	1,500 »
12	Indemnité de logement au chef.....	750 »
13	Subvention à la fabrique.....	4,500 »
14	Subvention au temple protestant.....	500 »
15	Perpétuation du vœu.....	2,000 »
16	Conservation des archives.....	300 »
17	Paris, revêtement aux capteurs dans les annexes.....	2,000 »
18	Salaires, etc.....	5,580 »
19	Dépenses imprévues.....	2,000 »
	Extinction d'un canot descriptif des petites d'Anaa.....	750 »
	Total de l'article 1^{er}.....	90,310 »
	Article 2^e.—Travaux et approvisionnements.	
	TRAVAUX DES DIRECTIONS.	
1	Travaux et dépenses.....	30,500 »
2	Améliorations.....	25,702 50
	56,202 50	
	Total de l'article 2 (somme ronde).....	56,200 »
	Article 3^e.—Fonds de dépenses diverses et im- prévues.	
	À la disposition de M. le Commandant Commissaire de la République (décret du 11 août 1865).....	5,000 »
	5,000 »	
	Art. 4^e.—Dépenses des Exercices clos.	
	Art. 5^e.—Dépenses extraordinaires.	
	Art. 6^e.—Dépenses extraordinaires.	
	A-compte à la caisse de réserve.....	31,000 »
	Récapitulation du chapitre 2^e.—MATÉRIEL.	
Article 1 ^{er} .—Dépenses diverses.....	90,310 »	
— 2 ^e .—Travaux et approvisionnements.....	56,202 50	
— 3 ^e .—Fonds de dépenses diverses et im- prévues à la disposition du Comman- dant Commissaire de la République.....	5,000 »	
— 4 ^e .—Dépenses des Exercices clos.....	5,000 »	
— 5 ^e .—Dépenses extraordinaires.....	31,000 »	
	Total de l'article 2^e.—MATÉRIEL.....	194,782 50
	Récapitulation des dépenses obligatoires.	
Chapitre 1 ^{er} .—PERSONNEL.....	153,000 »	
— 2 ^e .—MATÉRIEL.....	194,782 50	
	Total de la 1^{re} section.—Dépenses obligatoires.....	347,782 50
	2^e SECTION.—DÉPENSES FACULTATIVES	
	CHAPITRE 1^{er}.—PERSONNEL.	
	Article 1^{er}.—Solde et accessoires.	
1	Officiers de l'Etat-major, gardiens de la prison.....	3,000 »
2	Frais de bureau.....	500 »
3	Services à divers.....	710 »
	4,210 »	
	CHAPITRE 2^e.—MATÉRIEL.	
	Art. 1^{er}.—Travaux et approvisionnements.	
	TRAVAUX DES DIRECTIONS.	
	Postes et dépenses. Travaux à proposer.....	52,000 »
	Récapitulation des dépenses facultatives.	
Chapitre 1 ^{er} .—PERSONNEL.....	4,210 »	
— 2 ^e .—MATÉRIEL.....	52,000 »	
	Total, de la 2^e section.—Dépenses facultatives.....	56,210 »
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.	
1 ^{re} Section.—Dépenses obligatoires.....	347,782 50	
2 ^e Section.—Dépenses facultatives.....	56,210 »	
	Total général des dépenses.....	403,992 50

ARRÊTÉ à la somme de cinq cent dix mille francs en recettes et en dépenses.

Papeete, le 15 février 1872.

L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

L. LE GUAY.

Approuvé

En Conseil d'Administration dans la séance

du 15 février 1872.

Le Commandant Commissaire de la République,

GIRARD.

Notre Commandant des Etablissements français de l'Océanie,

Commissaire de la République aux Iles de la Société.

Vu l'arrivée à Tahiti de M. Baudin (Camille), nommé par décret

du 11 octobre 1871 lieutenant de juge près le tribunal de 1^{re} in-

stance de Papeete;

Vu l'absence du juge-président titulaire de ce tribunal;

Vu les besoins du service;

Vu l'article 54 du décret du 16 août 1868;

